



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

## **Maintien de l'ensemble des prestations de la CPS**

*Le préfet décide de nommer un administrateur provisoire*

Le mandat du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale s'est achevé le 31 décembre 2016.

Il convient de garantir le maintien de l'ensemble des prestations et des interventions financières de la Caisse.

En appui à la direction, et pour sécuriser les décisions relevant de la seule compétence du conseil d'administration, j'ai décidé de nommer M. Maximilien COUSTAUT, directeur adjoint de la DCSTEP, pour assurer les fonctions d'administrateur provisoire jusqu'à l'installation du prochain CA.